
**COMPTE RENDU DE LA 3^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 5 NOVEMBRE 2019 À 13 H 30, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Joselle Baril, Pierre Bilodeau-Déry, Hélène Chaput (a quitté à 16h02), Danielle Combes (a quitté à 15h02), Annick Cyr, Sonia Ducharme-Beausoleil, Ariel Franco, Marie-Pier Lagrange-Smith, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, France Perreault, Josianne Rey et Julie-Hélène Roy
Absences confirmées	:	Laurence D'Astous-Lepage et Nadine Marchi
Invités	:	Charles Brochu-Blain, Lyne Forcier, Esther Fournier, Chantale Gagné, France St-Amour et Dominique Trudel
Présidence d'assemblée	:	Caroline Otis
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

3.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 13 h 33.

Madame Caroline Otis souhaite la bienvenue à monsieur Charles Brochu-Blain, nouveau directeur adjoint du Service des programmes techniques et du développement pédagogique.

Un questionnement est soulevé à savoir si monsieur Brochu-Blain siègera à la commission des études prochainement puisque le Règlement no 3 prévoit dans sa composition deux membres du personnel-cadre responsables de programmes d'études. Madame Otis indique qu'elle désire évaluer les responsabilités de chacun des membres de l'équipe de direction afin d'être en mesure de se positionner à ce sujet.

On souligne l'importance de mener cette réflexion rapidement étant donné que la commission des études traite en majeure partie de sujets à caractère pédagogique.

Madame Julie-Hélène Roy mentionne que si ledit règlement est révisé, il serait opportun de revoir le nombre de professionnels siégeant à la commission des études.

Madame Otis prend note de ces commentaires.

3.2 Adoption de l'ordre du jour

CDEL191105-01

Sur une proposition de madame Joselle Baril, dûment appuyée par madame Martine Lavallée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

3.1 Identification et constatation du quorum

- 3.2 Adoption de l'ordre du jour
- 3.3 Présentation du Service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
*Présenté par : Esther Fournier, Directrice des finances et de la formation continue
Lyne Forcier, Directrice adjointe au service de la formation continue et des services aux entreprises
France St-Amour, Coordinatrice du Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences du Cégep Marie-Victorin*
- 3.4 Adoption du compte rendu de la commission des études du 8 octobre 2019
- 3.5 Suivi du compte rendu de la commission des études du 8 octobre 2019
- 3.6 Présentation du bilan 2018-2019 et du plan de travail 2019-2020 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)
Présenté par : Dominique Trudel
- 3.7 Avis au conseil d'établissement pour la modification à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) demandée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (incomplet permanent) (documents déposés)
Présenté par : Charles Brochu-Blain
- 3.8 Autres points
- 3.8.1 Luminothérapie (Martine Lavallée)
 - 3.8.2 Médium au Cégep (Éric Lavoie)
 - 3.8.3 Possibilité de fermeture du programme de Techniques de comptabilité et de gestion (Pierre Bilodeau-Déry)
 - 3.8.4 Cours d'anglais spécifique au programme de Techniques d'intégration multimédia (Sonia Ducharme-Beausoleil)
- 3.9 Information
- 3.9.1 Clientèle – Automne 2019 (confirmée au 20 septembre 2019)
- 3.10 Prochaine rencontre : Mardi 3 décembre à 13 h 30
- 3.11 Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité.

3.3 Présentation du Service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

*Présenté par : Esther Fournier, Directrice des finances et de la formation continue
Lyne Forcier, Directrice adjointe au service de la formation continue et des services aux entreprises
France St-Amour, Coordinatrice du Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences du Cégep Marie-Victorin*

Madame France St-Amour présente ce dossier.

Les membres s'interrogent sur le mécanisme d'évaluation des compétences. Il est expliqué que l'évaluation des candidats est établie en fonction de son expérience de travail et de vie. De plus, un outil ministériel est à la disposition des spécialistes de contenu pour évaluer les compétences du candidat.

Certains membres soulignent que quelques spécialistes de contenu ne sont pas des enseignants. Comme ce sont des diplomations relevant de notre Cégep, il est important que les spécialistes engagés dans ce processus soient à jour dans les exigences des programmes et sur les méthodes pédagogiques. On suggère également que la formation continue participe aux comités de programmes où la RAC est impliquée.

Madame St-Amour précise que les spécialistes de contenu doivent obligatoirement utiliser l'outil ministériel pour évaluer les candidats. Ce sont les conseillers pédagogiques RAC qui s'assurent que l'instrumentation utilisée répond aux besoins du marché du travail et celle-ci est aussi approuvée par le ministère.

On questionne également le processus d'embauche des spécialistes de contenu. Le Service de la formation continue peut, et a l'intention, de solliciter des enseignants pour faire le travail de spécialistes de contenu au sein des départements si le besoin de recrutement se présente.

De plus, on ajoute que la formation continue se réfère souvent à la CÉRAC afin de se conformer à toutes les procédures de la RAC, et ce pour s'assurer de la bonne marche du processus et enfin favoriser la diplomation des candidats.

Finalement, il est précisé que le cheminement RAC ne mène pas vers une équivalence, mais bien vers un diplôme de niveau collégial correspondant aux mêmes exigences que celui du cheminement régulier.

3.4. Adoption du compte rendu du 8 octobre 2019

La correction suivante est demandée :

- Le point 2.10.2 devrait se lire comme suit : *Madame Hélène Chaput indique que l'ancienne direction adjointe avait donné son aval afin de modifier le nom du cours de Chimie organique 2 par Biochimie et nutrition dans la grille officielle du programme.*

CDEL191105-02

Sur une proposition de madame Josianne Rey, dûment appuyée par madame Annick Cyr, il est résolu d'adopter le compte rendu modifié de la réunion du 8 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 **Suivi du compte rendu de la commission des études du 8 octobre 2019**

Madame Caroline Otis effectue les suivis, notamment :

- La nomination d'un enseignant au comité de révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) aura lieu en assemblée générale du syndicat des enseignants, le 19 novembre prochain.
- Le plan de travail 2019-2020 du conseil de la réussite sera corrigé et envoyé aux membres ultérieurement.
- Selon la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), un avis au conseil d'établissement est nécessaire pour adopter le devis d'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication. Ce devis d'évaluation sera présenté au conseil d'établissement le 20 novembre prochain pour adoption. Le plan de travail de la commission des études a été corrigé à cet effet.
- Le bilan 2018-2019 et le plan de travail 2019-2020 des activités promotionnelles sont disponibles sur le réseau partagé pour consultation.
- Deux plans de travail 2019-2020 des comités de programmes sont toujours manquants. Les personnes concernées ont été relancées. Dès la réception des documents, ils seront déposés sur le réseau partagé.

3.6 **Présentation du bilan 2018-2019 et du plan de travail 2019-2020 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)**

Présenté par : Dominique Trudel

Madame Dominique Trudel passe en revue le bilan 2018-2019 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL) et apporte certaines précisions en ce qui a trait aux objectifs reportés.

Elle présente également le plan de travail 2019-2020. Elle profite de l'occasion pour annoncer l'obtention d'une subvention de l'Office québécoise de la langue française (OQLF). Cette subvention servira à mettre en œuvre le projet : *Arrêt français, pour une maîtrise des écrits juridiques*.

Il est précisé que cette subvention ne peut servir pour payer des salaires, mais plutôt pour les objets qui ont été stipulés lors de la demande.

3.7 **Avis au conseil d'établissement pour la modification à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) demandée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (incomplet permanent)**

Présenté par : Charles Brochu-Blain

Le 18 septembre dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a informé le collège que l'appellation « incomplet permanent » contenu dans sa PIEA devait être corrigée. Conformément aux nouvelles dispositions (article 23, 1) du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), il

faut désormais utiliser l'appellation « incomplet » (IN) pour désigner ce qui était auparavant un incomplet permanent.

Après vérification, cette modification ne pouvait être faite dans le cadre de la révision complète de la PIEA qui est en cours au collège. En effet, le Ministère a demandé à ce que la correction se fasse d'ici la fin de l'année 2019.

***Attendu** les nouvelles dispositions du RREC concernant l'appellation « incomplet » (IN) qui doit remplacer l'ancienne appellation « incomplet permanent »;*

***Attendu** la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de procéder d'ici la fin 2019 aux changements demandés dans la PIEA;*

***Attendu** l'avis de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CDEL191105-03

Sur une proposition de monsieur Pierre Bilodeau-Déry, dûment appuyée par madame Joselle Baril, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement concernant les modifications à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) demandé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

3.8 Autres points

3.8.1 Luminothérapie (Martine Lavallée)

Madame Martine Lavallée fait part aux membres que les étudiants ressentent une baisse d'énergie à l'automne. Elle suggère que des lampes de luminothérapie soient installées dans les lieux communs du Cégep afin que les étudiants ainsi que les membres du personnel puissent profiter de cette lumière. Les bienfaits de ce traitement sont reconnus et ont été prouvés. Cette initiative pourrait être bénéfique tant pour les étudiants que le personnel.

Madame Otis prend note de cette suggestion.

3.8.2 Médium au Cégep (Éric Lavoie)

Monsieur Éric Lavoie fait part aux membres que, le 31 octobre dernier, lors de la fête de l'Halloween, certains enseignants ont été surpris par la présence d'une tireuse de cartes qui publicisait ses services à caractère ésotérique. Ce genre d'activité paranormal ne correspond pas à notre mission éducative. Les membres se questionnent sur les autorisations qui doivent être obtenues avant d'initier une telle animation.

Madame Josianne Rey mentionne qu'elle n'était pas au courant de cette initiative provenant de l'association étudiante et elle précise que cette activité était dans le but de divertir les étudiants durant la journée de l'Halloween.

M. Lavoie explique que c'est davantage l'aspect publicitaire qui a dérangé. Afin que ce se reproduise plus, madame Rey fera le suivi nécessaire à cet effet.

De plus, les membres s'interrogent sur la politique d'affichage au Cégep régional de Lanaudière. Ils sont invités à consulter ladite politique sur le site web.

3.8.3 Possibilité de fermeture du programme de Techniques de comptabilité et de gestion (Pierre Bilodeau-Déry)

Madame Caroline Otis informe les membres des dernières nouvelles à ce sujet. Pour le moment, aucune fermeture de programme n'est prévue.

La Fédération des cégeps a demandé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de revoir leur méthodologie pour évaluer les conditions actuelles du marché du travail, car la démarche utilisée ne correspondait pas à la réalité.

Madame Otis rassure les participants en leur mentionnant que la population ne semble pas être au courant de la situation et que ceci ne devrait pas avoir d'impact sur nos admissions futures.

Les développements concernant ce dossier seront communiqués aux membres en temps et lieu, lorsque les informations seront disponibles.

3.8.4 Cours d'anglais spécifique en Techniques d'intégration multimédia (Sonia Ducharme-Beausoleil)

Madame Sonia Ducharme-Beausoleil informe les membres qu'une erreur s'est glissée au numéro du cours d'anglais de la grille officielle du programme. En effet, on aurait dû lire : 604-KS-?? au lieu de 604-KSQ-??, ce qui correspond à un cours d'anglais de Techniques administratives.

Cette erreur sera corrigée et les étudiants en Techniques d'intégration multimédia seront redirigés vers le cours d'anglais lié à leur programme.

3.9 Information

3.9.1 Clientèle – Automne 2019 (confirmée au 20 septembre 2019)

Le document a été transmis avec la convocation.

3.10 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 3 décembre à 13 h 30

3.11 Levée de l'assemblée

CDEL191105-04

La séance est levée à 16 h 08.

Madame Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/jb